

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-167 du 10 Mai 1985

portant nomination des Membres et du  
Président du Conseil d'Administration  
de l'Office Béninois des Mines (OBEMINES).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 84-500 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie,

VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

VU le décret N° 83-164 du 4 Mai 1983 portant approbation des statuts de l'Office Béninois des Mines,

Sur proposition conjointe du Ministre de la Justice chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Economie et du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1985,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois des Mines les personnes dont les noms suivent :

- Camarades : - Christophe GODONOU et Antoine CAKPO : Représentants du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Jean-Luc SENOU : Représentant du Ministère du Plan et de la Statistique ;
- Etienne GOUSSANOU : Représentant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;

- Patrice NADJO : Représentant du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Firmin DAKOSSI et Elie LIMA : Représentants du C D R de l'Office Béninois des Mines ;
- Osseni A. TIAMIYOU, André A. HOUEDANOU et Nestor VEDOGBETON : Représentants du Syndicat de l'Office Béninois des Mines (OBEMINES).

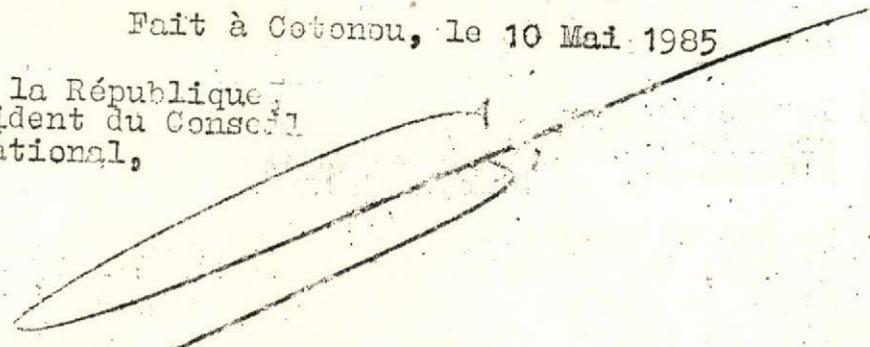
Article 2. - Le Camarade Christophe GODONOU est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office Béninois des Mines (OBEMINES).

Article 3. - Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les remplaçants des administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 10 Mai 1985

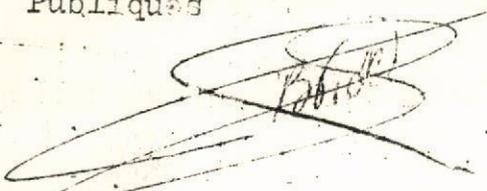
par le Président de la République  
 Chef de l'Etat, Président du Conseil  
 Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice,  
 Chargé de l'Inspection des  
 Entreprises Publiques et Semi-  
 Publiques

Le Ministre des Finances et  
 de l'Economie

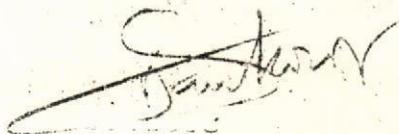


Didier DASSI



Hospi ANTONIO

Le Ministre du Commerce, de  
 l'Artisanat et du Tourisme,



Sculé DANKORO

Ampliations : PR 8 SA/CC/FRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MFE 4  
 autres Ministères 14 SPD 2 DPE-DIC-INSAE 3 IGE et ses sections 4  
 CCIB 4 DTC-COOND-ONEPI 3 JORPB 1 DCF 2 UNB-FASJEP-EN 8 CEAP 6  
 Intéressés 10.-